



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belge***23063730***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

03 MAI 2023DU Greffe de l'ENTREPRISE
DU GREF DE L'ENTREPRISEN° d'entreprise : **0480 550 767**

Nom

(en entier) : **CALAEVI CONSULTING**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **1380 Lasne, avenue du Bois de Chapelle 68****Objet de l'acte : Désignation d'un représentant permanent**

Le 30 mars 2023 à 18h00, à Lasne

1. Liste des présences

L'actionnaire unique, savoir Monsieur BERLIER Francis Jean Marie, né à Ixelles le 24 octobre 1954, domicilié à 1380 Lasne, avenue du Bois de Chapelle 68, est présent et déclare être titulaire de 2.460 actions ou la totalité des actions émises par la société.

2. Composition du bureau

Monsieur BERLIER Francis, prénommé, et Madame BERLIER Valérie Astrid Georgina, née à Anderlecht le 12 mai 1987, domiciliée à 1330 Rixensart, rue du Bazar 24, président l'assemblée en leur qualité de conseil d'administration, nommés à cette fonction aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires dressé le 07 mars 2023 par le notaire Roxane NOTARPIETRO, à Rixensart, en cours de publication.

L'assemblée est donc valablement composée pour délibérer sur l'ordre du jour.

3. Ordre du jour

1) Désignation d'un représentant permanent de la société auprès de la société anonyme NOVATYPE, ayant son siège à 1380 Lasne, avenue du Bois de Chapelle 68, avec le numéro d'entreprise 0434.198.229 et assujettie à la TVA sous le même numéro, dans laquelle elle exerce le mandat d'administrateur (personne morale).

2) Communication de l'identité du représentant permanent à la société NOVATYPE, précitée.

4. Délibérations et résolutions

1) Désignation du représentant permanent

Notre société ayant été nommée administrateur (personne morale) le 07 mars 2023 par l'assemblée générale de la société NOVATYPE, précitée, il nous incombe de désigner la personne qui exercera la fonction du représentant permanent au sein de cette société, en application de l'article 2 :55 du Code des sociétés et des associations.

Sur proposition du président de l'assemblée, le conseil d'administration désigne Monsieur BERLIER Francis, prénommé, qui accepte, pour exercer la fonction de représentant permanent au sein de la société NOVATYPE.

2) Communication de l'identité du représentant permanent

Le conseil d'administration charge le secrétaire de communiquer l'identité du représentant permanent de la société NOVATYPE, en lui transmettant une copie du présent procès-verbal.

La société CALAEVI CONSULTING ou toute autre personne désignée par elle pourvoira à la publicité de la désignation du représentant permanent par le dépôt du présent procès-verbal auprès du greffe du tribunal de l'entreprise et la publication dans le Moniteur belge.

(suivent les signatures du conseil d'administration)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/05/2023 - Annexes du Moniteur belge